

AVENANT N° 8

En contrepartie d'une prime de renouvellement de 9 480,90 \$, le Titulaire de la police et la Société conviennent du renouvellement de la présente police pour une nouvelle période de douze mois commençant le 1^{er} juillet 2024 et prenant fin le 1^{er} juillet 2025.

Sauf stipulation contraire ci-dessus, rien aux présentes ne peut constituer une modification, une dérogation ou une prolongation de quelque déclaration, convention, exclusion ou disposition de la police sous-mentionnée.

Annexé à la police numéro 100001394 délivrée à La Ligue des Cadets de L'Air du Canada, par l'**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.**



Préposé aux registres

